

RAPPORT N° [REDACTED] /2015
DE LA MUNICIPALITÉ DE [REDACTED]
AU CONSEIL COMMUNAL

relatif

À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE [REDACTED]

"POUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE RÉGIONALE SUR LA RIVIERA"

Séance intercommunale d'information à l'intention des commissions des conseils communaux :
Le mercredi 2 décembre 2015, à 20h00, à Montreux, Aula de l'Etablissement secondaire de Montreux Est,
rue de la Gare 33

[REDACTED],

1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport a pour objet d'apporter une réponse commune des dix municipalités de la Riviera au postulat du PLR, déposé à [REDACTED] lors de la séance du Conseil communal du [REDACTED] par [REDACTED], sous le titre "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera".

2. MODALITÉS DE LA RÉPONSE AU POSTULAT

Le postulat "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera" a été déposé dans les dix Conseils communaux (CC) de la Riviera entre le 4 septembre 2013 et le 12 mars 2014.

De ce fait, ledit postulat a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la Conférence des syndics (CSD) en février 2014, qui a conclu à la nécessité d'octroyer un mandat d'étude qui permette d'apporter les principaux éléments de réponse de manière commune.

Le cahier des charges de l'étude a été rédigé par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), à la demande de la CSD qui l'a validé en juin 2014. Sur cette base, un mandat d'étude a été confié à M. Jean-Marc Bryois, ancien délégué aux sports de la ville de Vevey, et financé dans le cadre du budget du SAI.

En novembre 2014, le mandataire a présenté un point de situation de ses réflexions au Fonds sportif intercommunal, ainsi qu'à la CSD.

Les constats, recherches et propositions du mandataire sont colloqués dans un "rapport de synthèse" qui a été transmis aux dix municipalités de la Riviera pour consultation en mars 2015 (cf. chapitre 5). Suite à cette consultation (cf. chapitre 5), le rapport a été complété et validé par les municipalités fin août 2015.

3. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU POSTULAT

Le contenu du postulat déposé par le PLR présente quelques variations au niveau du préambule, alors que les aspects à traiter demandés sont identiques.

La différence entre les préambules porte essentiellement sur le contexte du postulat, qui est plus ou moins détaillé selon les versions; certains faisant déjà part de constats et/ou de pistes.

De manière très synthétique, la principale préoccupation qui ressort du postulat est de déterminer les besoins actuels et futurs en termes d'installations sportives d'importance régionale, en vue d'identifier puis de préserver les espaces nécessaires qui permettraient de les réaliser, dans une vision à long terme.

Au travers des points soulevés, le postulat aimerait que soient abordés les aspects territoriaux, de mobilité, de synergies possibles entre disciplines et équipements sportifs existants et à créer (selon plusieurs critères), économiques et touristiques (impact potentiel) et financiers (modes de financements possibles). Il souhaite que les besoins des usagers soient abordés par le biais d'une approche participative.

4. RÉPONSE AU POSTULAT :

"RAPPORT DE SYNTHÈSE" – J.-M. BRYOIS – JUIN 2015

Le "Rapport de synthèse" ci-annexé établit un état des lieux du sport associatif et des installations sportives régionales sur la Riviera, ainsi que des projets en cours, des besoins actuels et futurs et des sites potentiels. Sur la base de cet état des lieux complet, le mandataire formule un certain nombre de propositions.

Par conséquent, le "rapport de synthèse" est le document dans lequel se trouvent les réponses au postulat.

A toutes fins utiles, les principaux éléments développés dans le postulat sont repris point par point ci-après, en indiquant de manière synthétique où se trouvent les réponses dans ledit "rapport de synthèse" du mandataire. Il est toutefois vivement recommandé de prendre connaissance de l'entier du rapport de M. Bryois.

⇒ **Recenser les terrains de la Riviera susceptibles de recevoir de telles infrastructures avec des possibilités d'extensions sportives dans une vision à long terme**

Ce point est développé au chapitre 4 / point 4.4 / page 15 et ss du rapport. Ceci étant, les réflexions du mandataire sont en étroite relation avec l'état des lieux, les besoins identifiés et les propositions qui sont développés dans le même chapitre.

⇒ **Intégrer d'emblée la problématique de la mobilité**

Ce point est en relation directe avec l'aspect territorial précité. Il est par conséquent traité dans le même chapitre du rapport (cf. ci-dessus).

⇒ **Rechercher toutes les synergies possibles entre :**

- **Les installations existantes à ce jour;**
- **Les différents types d'installations (piscine / patinoire / etc.);**
- **Les aspects logistiques (parking / énergétique / etc.);**
- **Les clubs aux activités comparables.**

Les synergies possibles sont abordées à différents endroits du rapport :

- "L'état des lieux / projets en cours" : chapitre 4 / point 4.1 / page 5 et ss;
- "Besoins actuels et futurs" : chapitre 4 / point 4.3 / page 11 et ss;
- "Implantations potentielles" : chapitre 4 / point 4.4 / page 15 et ss
- "Propositions" : chapitre 4 / point 4.5 / page 17 et ss.

Il convient de préciser que certaines synergies d'ordre plus techniques ou logistiques nécessitent d'avoir déjà un projet concret pour être évaluées.

⇒ **Evaluer l'impact économique et touristique potentiel**

Cet aspect est évoqué au chapitre 3 / point 3.2 / page 4 du rapport.

⇒ **Répertorier l'ensemble des modes de financement (partenariat public/privé, tout subside institutionnel, sponsoring, etc.)**

Les aspects financiers sont abordés au chapitre 4 / point 4.4 / page 17 et ss du rapport. Il répertorie notamment quelles sont les sources possibles de subventions et donne quelques exemples de partenariats financiers pour des objets existants. En l'absence de projet concret, il est difficile d'aller plus loin, car cela dépend notamment du site retenu, des synergies trouvées avec des installations existantes ou entre nouvelles installations, de l'objectif visé en termes d'utilisation (événementiel ou non), etc.

En outre, comme expérimenté au travers de l'exemple des terrains de football (préavis régional de 2007) ou celui plus récent du stade régional d'athlétisme de la Saussaz (préavis régional de 2013), chaque projet requiert une approche financière spécifique si l'on veut qu'il puisse se réaliser en tenant compte des contraintes réelles.

⇒ **Intégrer les besoins des usagers par une approche participative**

Comme déjà mentionné plus haut et développé dans le rapport au chapitre 1 / page 2, le mandataire a débuté son travail par la rencontre d'une septantaine de personnes, dont certaines issues du milieu sportif et associatif. L'approche a par conséquent été largement participative.

5. POSITION DES DIX MUNICIPALITÉS DE LA RIVIERA

Comme indiqué au chapitre 2 du présent rapport, les dix municipalités de la Riviera ont été consultées sur le rapport de synthèse établi par le mandataire en mars 2015. Les questions qui leur ont été posées portaient sur :

- l'analyse des besoins actuels et futurs en termes d'installations sportives;
- les propositions d'implantation potentielles;
- les priorités en termes d'installations sportives d'intérêt régional;
- l'importance régionale des installations sportives retenues dans l'estimation des investissements;
- la poursuite de la réflexion dans le cadre du Fonds sportif intercommunal (regroupe les délégués municipaux et techniques du sport des 10 communes).

D'une manière générale, les dix municipalités se sont prononcées favorablement aux questions posées et, par conséquent, au contenu du rapport, avec quelques remarques et/ou demandes de compléments, ainsi que, pour certaines, des prises de positions ponctuelles sur l'une ou l'autre installation sportive.

Suite à cette consultation, le rapport a été complété et adapté, afin de prendre en compte la plupart des remarques. D'autres n'ont pas pu être prises en considération, s'agissant de positions minoritaires et/ou qui anticipaient sur la suite à donner au rapport.

Un point de situation sur la suite à donner a été fait dans le cadre de la CSD. Durant l'été 2015, le rapport complété et adapté a été soumis aux municipalités pour une validation finale et pour donner une suite concrète à la réponse au postulat et au rapport de synthèse du mandataire; il a ainsi été convenu :

⇒ d'approfondir les aspects financiers :

- en déterminant quelles installations sportives d'intérêt régional pourront faire l'objet d'un financement régional ou d'une participation financière des communes de la région.

En effet, sur le total d'environ Fr. 88 mios, dont Fr. 48 mios correspondent aux installations sportives reconnues comme prioritaires, toutes ne feront pas forcément l'objet d'un financement à l'échelle régionale. Dans certains cas, il s'agit de l'entretien ou de la rénovation d'installations existantes; dans d'autres cas, d'un projet mixte entre rénovation et nouvelles installations ou encore, uniquement de nouvelles installations.

- en affinant les aspects "investissement" et "exploitation"; ce dernier point n'ayant pas encore été abordé à ce stade.

⇒ de déterminer un calendrier réaliste, qui tienne compte des contraintes de "terrain", des aspects financiers et politiques. En effet, le calendrier "idéal" du rapport de synthèse est fondé, quant à lui, sur les besoins actuels et futurs.

⇒ de préciser le "cahier des charges" du Fonds sportif intercommunal, dans le cadre duquel il est prévu de poursuivre la réflexion.

Le fait d'associer une délégation des services des finances communaux a notamment été évoqué, dans l'objectif de contrôler la faisabilité et de préciser le calendrier.

6. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, [REDACTED], de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE [REDACTED]

- VU le rapport n° [REDACTED] des dix municipalités de la Riviera du [REDACTED] 2015 en réponse au postulat de [REDACTED] "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera",
VU le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre acte du présent rapport et de son annexe en réponse au postulat du PLR "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera" déposé par [REDACTED].

Au nom de la municipalité

Le syndic / La syndique

Le secrétaire / La secrétaire

Annexe : Rapport de synthèse "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera" - M. Jean-Marc Bryois - juin 2015 et annexes

Municipal délégué : [REDACTED]

[REDACTED], le [REDACTED] 2015